

Compte rendu de la séance du 21 mars 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Richard VIOLLET

Ordre du jour:

Délibérations:

- Validation Dossier Consultation des Entreprises, travaux logements gare voyageurs
- Demande de subvention (Dotation de Soutien à l'Investissement local)
- Renouvellement convention SATESE

Délibérations du conseil:

DCE travaux logements gare (DE 2018 012)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour les travaux de rénovation des deux logements situés au 1 et 3 impasse de la gare.

Il précise que le montant des travaux est estimé à 90 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil:

- accepte le dossier de consultation présenté
- accepte le montant estimatif des travaux
- charge le maire d'effectuer la consultation
- charge le maire de signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement local (DE 2018 013)

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du courrier de Monsieur le Préfet concernant la dotation de soutien à l'investissement local.

Le Gouvernement a souhaité prolonger l'effort de l'État en faveur de l'investissement des collectivités.

Pour être éligible, une opération doit remplir certaines conditions comme être inscrite dans un contrat de ruralité ce qui est le cas pour le projet d'aménagement de la traverse du bourg de Ciron.

Il propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement 2018 (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition du maire
- le charge de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2018
- accepte le plan de financement ci- dessous:

Montant		Financement		
Travaux	600 000.00	DSIL	20%	120 000.00
		Amendes de police	3.3%	20 000.00
Maîtrise d'Œuvre	41 275.00	FAR	2.5%	15 020.00
		DETR	30%	180 000.00
Total HT	641 275.00	Autofinancement- Emprunt	44.2%	264 980.00
TVA	128 255.00	TVA	20%	128 255.00
TTC	728 255.00	TTC		728 255.00

Adhésion au service de conseil en énergie partagé du SDEI (DE 2018 014)

La commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la commune, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les objectifs et missions du conseiller en Énergie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la commune et le SDEI.

Notamment:

- L'engagement de la commune sur 4 ans
- Sur l'exercice 2018, les tarifs de l'adhésion pour la commune sont de:
 - 50€ d'abonnement par an
 - 0.94€/an/habitant pour l'ensemble des prestations suivantes:
 - Le bilan énergétique global
 - Le bilan énergétique de suivi
 - L'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré:

Approuve l'adhésion de la commune de CIRON au service de conseil en énergie du SDEI

Autorise le Maire à signer la convention entre la commune de CIRON et le SDEI et précisera les prestations retenues.

Convention SATESE (DE 2018 015)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente au SATESE (Service d'assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) de l'Indre pour le suivi de ses stations d'épuration.

Le conseil départemental vient de renouveler ses marchés de prestation de service pour assurer cette mission. En application de l'article L3232-1-1 et R3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion doit être formalisée par une nouvelle convention avec le Conseil Départemental pour les quatre prochaines années à partir du 1er janvier 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

- approuve la convention
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention